

## Éditorial

*La première partie de ce numéro de Responsabilité & Environnement consacré à l'eau potable présente un panorama de la situation dans divers pays. Des inégalités particulièrement frappantes sont mises en évidence, les plus dramatiques concernant bien sûr les pays en développement. Comme le souligne Pierre Roussel dans son avant-propos, 900 millions de personnes n'ont pas encore accès, aujourd'hui, à une ressource d'eau « améliorée » (sans même parler d'eau potable), près de trois milliards ne disposent pas d'un robinet à domicile ou à proximité, et quatre milliards n'ont pas d'eau courante en permanence. Au plan international, la prise de conscience de l'importance du problème n'est que très récente. Ghislain de Marsily et Jacques Bertrand rappellent que l'accès à l'eau potable ne figure que très discrètement dans les « Objectifs du Millénaire pour le développement » adoptés en septembre 2000 lors du « Sommet du Millénaire » des Nations Unies. Ce n'est que le 28 juillet 2010 que cette organisation a - enfin ! - adopté une résolution stipulant que « l'accès à l'eau potable et à l'assainissement fait partie des droits fondamentaux de la personne humaine ». Malgré ces engagements solennels, les progrès paraissent bien lents...*

*Des comparaisons effectuées entre différents pays d'Europe font apparaître des différences d'organisation plutôt étonnantes. La situation française, que décrit Sylvain Rotillon, semble se caractériser par une complication byzantine, avec, en 2009, plus de 14 000 organismes distincts en charge de distribuer l'eau sur le territoire ! Cela ne contribue vraisemblablement pas à l'efficacité, ni à la réduction des coûts. En guise de référence, le benchmarking établi par Mathias Galerne fait état de 400 opérateurs au Portugal, 21 pour l'Angleterre et le Pays de Galles, et seulement 10 pour les Pays-Bas. Cette situation est certes liée au nombre de communes : 308 au Portugal et 480 aux Pays-Bas, à comparer aux 37 000 communes de la France. La réforme des collectivités territoriales décidée par la loi du 16 décembre 2010 va-t-elle conduire à une simplification du système ? Rien n'est moins sûr : si cette loi encourage le développement de l'intercommunalité, les spécificités de la distribution de l'eau n'y sont pas toujours prises en compte.*

*La deuxième partie de ce numéro, plus technique, décrit les approches complémentaires qui sont développées actuellement afin de garantir en permanence une qualité parfaite de l'eau potable distribuée dans notre pays : choix de la ressource, utilisation de procédés sophistiqués pour éliminer les substances indésirables, même à l'état de trace, et contrôle rapproché par le producteur sous la surveillance des pouvoirs publics. Sur ce dernier point, ainsi que le soulignent Laetitia Guillotin, Béatrice Jédor et Charles Saout, c'est plus de dix millions de paramètres qui sont analysés chaque année, en France ! S'agissant des niveaux de référence à considérer, l'expertise de l'ANSES\* pour de nombreux polluants est présentée par Pascale Panetier et son équipe. Mais le Pr. Philippe Hartemann montre très utilement que, de fait, une hiérarchisation est à faire, et que l'analyse des risques amène bien à veiller au respect du principe de prévention, sans solliciter inutilement le principe de précaution. Cela permet de relativiser ces « alertes » que propagent les médias (par exemple, au sujet des résidus médicamenteux) et d'insister, au contraire, sur l'importance de la maîtrise du risque infectieux d'origine hydrique.*

*Enfin, la troisième partie traite des liens entre eau potable et développement durable. Pour l'eau comme pour les autres ressources naturelles, il convient d'abord d'éviter tout gaspillage inutile. A cet égard, il est intéressant de noter que, depuis les années 1990, les volumes d'eau consommés tendent à baisser, principalement, semble-t-il, du fait de l'optimisation de leur*

*utilisation par les usagers industriels. Par ailleurs, Odile Gauthier et Claire Grisez présentent la synergie entre la protection du milieu naturel aquatique et celle de la ressource en eau potable, et la manière dont les directives européennes prennent celle-ci en compte. Notamment, l'amélioration de la qualité de la ressource globale en eau permet d'éviter une dérive des coûts de traitement. Diverses initiatives intéressantes, dans ce domaine, sont présentées par Manon Zakeossian, Sarah Hernandez et Marc Benoît.*

*En conclusion, je rappellerai que l'eau potable est d'abord destinée... à être bue, ce qui justifie les efforts déployés afin d'en garantir la qualité. Or, bien que la confiance dans l'eau du robinet soit en augmentation (86 % d'opinions favorables en 2010, contre 72 % en 2001), certains de nos concitoyens, appartenant principalement à des catégories socioprofessionnelles peu favorisées, restent convaincus que l'eau en bouteille présenterait une meilleure qualité sanitaire. Les campagnes publicitaires visant à encourager ce type d'opinion doivent être énergiquement condamnées. Ce point est d'autant plus à souligner que l'eau en bouteille, qui coûte environ cent fois plus cher que l'eau du robinet, entraîne des consommations inutiles d'énergie et de matières premières, et génère des déchets qui pourraient aisément être évités.*

*Pierre COUVEINHES*

*\* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.*